



Extraits des tarifs

Clients Wholesale Banking

Luxembourg

ING Luxembourg SA

Date d'application : 1er septembre 2025
(sauf exceptions indiquées dans les présents tarifs)

La présente brochure tarifaire entrera en vigueur **le 1er septembre 2025** (sauf exceptions indiquées dans les présents tarifs) et s'appliquera aux services de transaction offerts par ING Luxembourg S.A. (désignée « ING ») aux clients Wholesale Banking.

Les tarifs figurant dans la présente brochure sont susceptibles d'être modifiés. Tous les frais indiqués dans la présente brochure sont HTVA sauf mention expresse contraire.

Les taux de change sont disponibles dans votre agence ING.

Retrouvez tous les tarifs sur ing.lu/tarifs

Comptes

Compte courant

Ouverture de compte	€	500	
Ouverture de compte titres	€	500	
Ouverture de compte structures complexes ¹	€	2 000	
Frais de tenue	€	1	par mois/compte/adresse courrier
Frais de gestion de compte ²	€	625	par trimestre/n° client
Frais de gestion de compte clients non-résidents	€	100	par mois/compte non résident
Clôture	€	0	

Taux d'intérêt débiteurs pour les comptes courants sans ligne de crédit (par an)

Taux d'intérêt débiteur

EUR	USD	GBP	CHF	SEK	NOK	DKK	CAD	ZAR	HKD	AUD	NZD	SGD	JPY	HUF	CZK	TRY
% 12	% 12	% 12	% 10	% 12	% 12	% 12	% 12	% 25	% 15	% 13	% 14	% 13	% 8,25	% 12	% 15	% 25

Sauf convention contraire, les intérêts appliqués sur les comptes sont déterminés conformément au(x) taux, à la (aux) méthode(s) de calcul ou au(x) taux de référence tel(s) que spécifié(s) ci-dessus ou dans les conditions générales – « Wholesale Banking », et, pour le surplus, selon les pratiques et usages en vigueur à Luxembourg.

En cas de taux négatifs applicables à certaines devises, la banque se réserve la possibilité de répercuter ces taux d'intérêts négatifs sur les dépôts de toute nature effectués par ses clients moyennant information préalable conformément à l'article 16 de l'annexe sur les Services de Paiement à la partie générale des Conditions Générales – « Wholesale Banking ».

Tous nos taux d'intérêt créditeurs pour comptes courants et comptes épargnes sont disponibles sur notre site internet à l'adresse ing.lu/tarifs

La taille et la composition du bilan d'ING déterminent les coûts réglementaires dus, notamment en raison du système de garantie des dépôts - afin de protéger les dépôts des titulaires de compte, et du Fonds de résolution unique - afin de renforcer le secteur financier face à une éventuelle crise. En conséquence des précédentes crises financières, une taxation des établissements bancaires est également opérée par chaque Etat membre de l'union européenne (« UE »), sur la base des bilans des banques en fin d'année.

ING subissant des coûts additionnels dans le cas où des clients effectuent des dépôts supplémentaires importants en fin d'année, ING se réserve le droit de facturer des frais forfaitaires additionnels de 15 points de base sur ces montants, qui sont déterminés sur base de la différence entre le solde agrégé en fin d'année par rapport au solde agrégé moyen sur la période allant de septembre à novembre inclus au cours de l'année civile concernée. Des variations peuvent survenir en raison des réglementations nationales en vigueur au sein de l'UE.

Contrats de gage (par des tiers)**

Votre chargé de relation vous assiste dans la réalisation de vos projets, notamment lors de la mise en place de contrats de gage à travers une mise à disposition de documents légaux standards et conformes au droit luxembourgeois, ainsi que dans le suivi opérationnel quotidien associé. Veuillez contacter votre chargé de relation pour plus d'informations sur les tarifs.

**Les dossiers doivent être soumis à approbation par la Banque.

¹ Trust, Offshore, Fondation, Fonds régulés, véhicules de titrisation, SCSp,...

² En cas de décision par la Banque de clôturer un compte, des frais de gestion de compte d'un montant de 1 250 EUR par trimestre seront prélevés pour tout compte non clôturé à la fin de la période de préavis de clôture du compte concerné communiquée par la Banque (la date de résiliation).

Dépôt en espèces en agence dans la devise du compte

Frais

Toutes devises € 0

Dates valeur

Toutes Devises J client « consommateur »
J + 1 JOB client « non-consommateur »

Relevé des comptes, des transactions et des frais

Relevé électronique

Canaux interactifs (Inside Business Payments, Multiline)

Relevé end of Day et Intraday (tous les formats disponibles) € 0 par mois/compte

InsideBusiness Connect (File Transfer, EBICS, Swift)

Relevé end of Day (MT940, CAMT.053) € 25 par mois/compte

Relevé intraday (MT942, CAMT.052) € 50 par mois/compte

Relevés Banque tierce

Relevé End of Day Reporting vers une banque tierce (MT940) € 25 par mois/compte

Relevé Intraday vers une banque tierce € 50 par mois/compte

Relevé End of Day depuis une banque tierce (MT940) € 25 par mois/compte

Relevé Intraday depuis une banque tierce (MT942) € 50 par mois/compte

Global Fee Report € 50 par mois/rapport format PDF et XLS
€ 275 par mois/rapport format XML (CAMT.086)

Relevé papier

Extrait de compte papier € 1 + tarif postal

Services bancaires électroniques

	Frais ING		Autre frais (fournisseur)	
Inside Business Payments				
Abonnement	€	8,50	par mois,	
Abonnement d'utilisateur	€	8	par mois, par utilisateur	
InsideBusiness Connect (File Transfer, EBICS, Swift)				
Abonnement	€	280	par mois, par structure	
Installation	€	5 000 + TVA applicable	une fois, par structure	
Ajout d'un utilisateur à un abonnement existant ou Service Bureau	€	350	par occurrence	
Multiline	€	0		Consultez www.multiline.lu
Telelink@Isabel	€	0		Consultez www.isabel.eu pour connaître les tarifs actuels

Comptes d'épargne

Eléments standards des comptes d'épargne

Compte vert		
Frais de tenue	€ 8	/an /compte /adresse /numéro client
Devises disponibles		EUR, DKK, GBP, CHF, USD, CAD, AUD, NZD
Extraits		
Via My ING	€ 0	
Envoi postal	€ 1	+ tarif postal

Dates valeur

Compte Vert		
Entrées en EUR	J + 5 JOB ³	
Sorties en EUR	J - 2 JOB	
Entrées en DKK, GBP, CHF, USD, CAD, AUD, NZD	J + 6 JOB	
Sorties en DKK, GBP, CHF, USD, CAD, AUD, NZD	Virement	J - 2 JOB
	Retrait	J - 6 JOB

Taux d'intérêts créditeurs pour comptes d'épargne

Les taux sont disponibles, à la demande, auprès de votre chargé de relation ainsi que sur notre site www.ing.lu.

Un solde débiteur n'est pas autorisé sur un compte d'épargne. Toutefois, si un compte devait présenter un solde débiteur, un intérêt débiteur égal à celui appliqué sur le compte courant dans la devise concernée sera appliqué.

Le montant des intérêts débiteurs ainsi généré sera déduit des intérêts créditeurs.

Nonobstant toutes dispositions contraires des conditions générales applicables, ING se réserve le droit de modifier à tout moment le fonctionnement de ces comptes épargne, à savoir notamment de limiter (i) les opérations au crédit du compte épargne aux transferts effectués depuis tout compte ouvert sous le même numéro client dans les livres de la banque au nom du titulaire du compte épargne, et (ii) les retraits du compte épargne aux transferts effectués en faveur de tout compte ouvert sous le même numéro client dans les livres de la banque au nom du titulaire du compte épargne.

³ JOB = jours ouvrables bancaires

Virements et domiciliations

Virements - sorties⁴

Sans opération de change⁵

Virement électronique

Euro Real Time	€	10
SEPA	€	0
SEPA instantanés ⁶	€	0
SEPA TREA	€	10

Virement international	%	0,15	du montant avec min. €5 – max. €160
------------------------	---	------	--

Virements - entrées

Sans opération de change⁵

Euro Real Time	€	0	
SEPA	€	0	
SEPA instantanés	€	0	
Virement international	%	0,15	du montant avec min. €5 - max. €36

Frais supplémentaires

Opération de change (montant du transfert en EUR ou contre-valeur en devise)	%	0,10	min. 3 € max. 250 €
---	---	------	------------------------

Virement urgent	€	10
Refus d'exécution de paiement	€	25
Frais pour confirmation d'un paiement	€	15/confirmation

Virement avec mention « tous frais à charge du donneur d'ordre » ou « OUR » :
Montant du transfert en EUR (ou contre-valeur en devise)

≤12 500	€	8
>12 500 à ≤ 25 000	€	25
>25 000 à ≤ 50 000	€	40
>50 000 ≤ 100 000	€	80
>100 000 ⁷	€	100

⁴ Le service de paiement papier n'est plus disponible depuis le 1^{er} janvier 2022, néanmoins la banque se réserve le droit de tarifier min. 90€, max 250€ dans certains cas exceptionnels.

⁵ Pour les opérations de change, veuillez ajouter la commission de change mentionnée dans les frais supplémentaires.

⁶ Les virements instantanés sortants sont limités à 5 millions EUR et possibles uniquement pour les virements SEPA (en EUR) et vers un compte de la zone SEPA.

⁷ Pour les transferts dans une devise autre que EUR ou vers un pays autre que EUR, la banque se réserve le droit de facturer au client les frais du (des) correspondant(s) effectivement retenus ou réclamés par le(s) correspondant(s) à la Banque, si ces frais sont plus élevés que 100 EUR.

Des frais de dossier d'un montant de 25 EUR, majorés le cas échéant des frais qui nous sont réclamés par notre (nos) correspondant(s), seront facturés au client pour :

- a) tout retour de fonds demandé par la banque correspondante après la réception de l'ordre de paiement par la banque ;
- b) toute correction par la banque d'un ordre de paiement incomplet ou incorrect émis par le client suite à une erreur ou omission du client ;
- c) toute annulation par la banque d'un ordre de paiement émis par le client.

Domiciliations SEPA

Domiciliations SEPA en tant que créancier :

Domiciliations SEPA Core

Commission de transmission	€ 0	par lot
Frais de transaction	à la demande	

Domiciliations SEPA B2B

Commission de transmission	€ 0	par lot
Frais de transaction	à la demande	

Domiciliations SEPA « R-messages »

Retour	€ 0	par transaction	
Rejet / Refus	€ 0	par transaction	
Remboursement d'une domiciliation autorisée	€ 0	par transaction	
Remboursement d'une domiciliation non autorisée	€ 60	par transaction	Frais à la charge du créancier

Services additionnels

Demander l'annulation d'une domiciliation SEPA (avant la date de règlement)	€ 0	par demande
---	-----	-------------

Domiciliations SEPA en tant que débiteur :

Domiciliations SEPA Core

Frais de transaction	€ 0	par transaction
----------------------	-----	-----------------

Domiciliations SEPA B2B

Frais de transaction	€ 0	par transaction
Établissement de mandat	€ 0	par demande
Modification ou annulation	€ 0	par demande

Services additionnels

Mise en place de blocage et filtrage de mandats	€ 0	par demande	
Demande d'une copie d'un mandat de domiciliation SEPA	€ 30	par demande	Frais à la charge du débiteur

Autres

Domiciliation SEPA non réglée pour cause de trésorerie insuffisante	€ 0	par transaction	
Demande de remboursement injustifié d'une domiciliation SEPA non autorisée	€ 60	par demande	Frais à la charge du débiteur

Autres Services

Certificats (HTVA)

Certificat de blocage pour augmentation de capital	€ 25	par certificat
Compte à terme ⁸	€ 25	par numéro client, par année couverte
Duplicata de documents	€ 50	par duplicata
Mouvements sur compte Vert	€ 50	par certificat
Good standing	€ 125	par certificat
Relevé dividendes & intérêts sur titres	€ 25	par numéro client, par année couverte
Relevé portefeuille titres	€ 25	par certificat
Solde et/ou intérêts sur compte	€ 25	par numéro client, par année couverte
Solde minimum/maximum	€ 25	par certificat
Situation récapitulative des avoirs & revenus ⁹	€ 75	par numéro client, par année couverte
Demandes particulières, recherches	€ 75	par heure
Certification de solde de base	€ 100	par certificat
Si crédits sur compte		+ supplément de 25 €
Si titres sur compte		+ supplément de 25 €
Si crédits documentaires		+ supplément de 25 €
Certification de solde hors fin de mois	€ 125	par certificat
Certification de constitution	€ 50	par certificat
Certificat de clôture de compte	€ 50	Par certificat

Cash Management – Solution locale – soumis à l'acceptation (outil local)

Cash Pooling domestique (centralisation de trésorerie domestique)

Mise en place	€ 500		
Maintenance	€ 50	par mois	par compte
Modification	€ 250		

Cash Management – Solution internationale (outil global groupe)

ING Bank fournit des services de Cash Management domestiques et internationaux (Centralisation de trésorerie internationale) à ses clients. Les frais et les commissions sont soumis à acceptation.

Les services de Cash Management sont fournis par ING Bank N.V.: registered office Amsterdam, Trade Register no. 33031431, Chamber of Commerce Amsterdam, The Netherlands

⁸ Certificats repris dans la « Situation récapitulative des avoirs & revenus ».

⁹ Y compris Ecofin & Relibi (retenue à la source libératoire luxembourgeoise).

Retrait en agence (pas ATM) dans la devise du compte

Frais de retrait € 0

Commission pour non-retrait de fonds réservés : 0,10% du montant commandé avec minimum de 15 EUR et maximum de 100 EUR.

Dates valeur

Devises EEE J

Autres devises J - 5 JOB

Le Client qui veut être assuré de pouvoir retirer en espèces à une date déterminée un montant supérieur à EUR 10.000.- doit en aviser les services de la Banque 3 jours ouvrables avant cette date.

Suivant la devise du retrait, la durée de préavis peut être plus longue que le délai susmentionné. Votre chargé de relation est en mesure de vous communiquer le délai de préavis qui prévaut.

En cas de demande de retrait en espèces d'un montant supérieur à EUR 10 000 en une fois ou à l'occasion de plusieurs demandes de retraits successives en dessous de ce seuil, la Banque se réserve le droit de refuser le(s) retrait(s) cash et de se libérer de son obligation de restitution uniquement à travers la remise d'un chèque de banque barré ou par virement vers un pays dont la réglementation anti-blanchiment d'argent est équivalente à celle du Grand-Duché de Luxembourg.

Cartes

Carte de Débit

Cotisation mensuelle	€	2	
Paiements auprès des commerçants en EUR	€	0	
Paiements auprès des commerçants en devise (applicable à partir du 15 octobre 2025)	€	1,00	
Retraits aux ATM de ING Luxembourg	€	0	
Retraits aux autres ATM en EUR (applicable à partir du 15 octobre 2025)	€	1 retrait gratuit par mois, ensuite 2,00 EUR/retrait	
Retraits aux autres ATM en devise (applicable à partir du 15 octobre 2025)	€	5,00/retrait	
Limite de retraits aux ATM	€	2 000	par défaut
	€	0 à 10 000	sur demande du client ¹⁰

Carte de Crédit - offre ING Luxembourg

Cotisation mensuelle			
Visa Business	€	4	
Visa Business & Assistance	€	7,5	
Taux d'intérêts débiteur	%	16,80	par an, sur le solde du relevé du 20 non payé le 5 du mois suivant
Commission supplémentaire en cas de non-paiement du minimum de 10% du solde	€	10	1 ^{er} rappel
	€	25	Rappel supplémentaire
Décompte cartes de crédit Visa			
Envoi postal	€	1	+ tarif postal
Amendement changement de ligne de crédit	€	50	

Retraits aux ATM

		Compte courant	
Avec votre carte de crédit ING			
Aux ATM de ING Luxembourg ¹¹	€	0	
Tout autre retrait aux ATM non ING Luxembourg	€	3,5	+ 2,50% du montant utilisé de la ligne de crédit, pour retraits sur ligne de crédit
Limite de retrait			
Carte de crédit aux ATM	€	2 500 par carte, par période de 5 jours flottants	
Limites de paiement auprès des commerçants		Limite de crédit convenue + solde du compte Visa	

¹⁰ Les limites peuvent être modifiées directement en prenant contact avec votre conseiller

¹¹ Pour comptes Visa avec solde créditeur : 0 EUR

Carte de crédit - Offre ING Group

Corporate card (utilisation personne morale)	€	35	par an
Corporate card (utilisation personne physique)	€	85	par an
Commande urgente	€	129	par carte
Achats en EUR	€	0	par transaction
Achats non-EUR	€	0	par transaction
			plus 1,95% de frais de change ¹²
Retrait d'un ATM en EUR	€	4,50	par transaction
Retrait d'un ATM non-EUR	€	4,50	par transaction
			plus 1,95% de frais de change ¹⁴
Retrait en agence (pas ATM)	%	3.00	avec un minimum de € 4.50

Services supplémentaires et frais

Frais de retard de paiement	%	1,50	du solde restant dû
Relevé de compte papier	€	3	par déclaration
Copie de relevé de compte papier	€	8	par déclaration
			TVA inclus
Droit de timbre gouvernemental	€	30	

Offre ING Corporate Card

Les frais et commissions pour d'autres services supplémentaires (par exemple comme un rapport SmartData étendu) font l'objet d'un accord séparé. Des informations sur la solution de carte d'entreprise peuvent être trouvées sur

<http://www.ingwb.com/commercialcards>

Contrôle des achats ING

Les frais et commissions font l'objet d'un accord séparé. Des informations sur le contrôle des achats ING peuvent être trouvées sur

<http://www.ingwb.com/commercialcards>

The corporate card product is offered by ING Bank N.V., registered office Amsterdam, Trade Register no. 33031431, Chamber of Commerce Amsterdam, The Netherlands.

¹² La commission de change est intégrée au montant de la transaction. Les taux de conversion des devises sont publiés sur <https://www.mastercard.com/global/currencyconversion/>.

Droits de garde, mise à disposition, transferts de titres

Droits de garde (HTVA)

Exonération des droits de garde pour les bons de caisse, les fonds, les actions, les obligations et les produits structurés du groupe ING.

Autres valeurs :

Commission par tranche
(prélèvement annuel à terme) échu)

Valeur du portefeuille-titres en EUR¹³

≤ 1 000 000	%	0,25	par an
> 1 000 000 à ≤ 2 000 000	%	0,20	par an
> 2 000 000	%	0,15	par an

Min. 12 € par poste et min. 50 € par dossier

Tarif pour les métaux précieux	%	0,30	
Abandon de titres	€	40	par poste
Documentation pour participation par le Client aux assemblées générales	€	250	HTVA par assemblée
Documentation pour participation par le Client aux assemblées générales complexes ¹⁴	€	500	HTVA par assemblée complexe + éventuels frais de Notaire

Transferts de titres¹⁵

Transferts de titres intra ING Luxembourg	€	0	
Entrées de titres en provenance d'une autre banque	€	0	
Sorties de titres vers une autre banque	€	100	par poste

American Depositary Receipt (ADR) & Global Depositary Receipt (GDR)

Les frais externes inhérents aux produits de type ADR et GDR sont à la charge du client. Ils seront comptabilisés selon les usages en vigueur selon les différents marchés.

¹³ La méthode de calcul, pour les obligations valorisées en-dessous du pair se base sur la valeur nominale en dépôt.

¹⁴ C'est-à-dire lorsqu'un ré-enregistrement de titres au nom du client est nécessaire sur le marché.

¹⁵ Accord de la banque nécessaire en cas de transferts complexes.

Transactions sur titres

Achat/vente d'actions en Bourse¹⁶

Ordre (EUR ou contre-valeur en devise)			
< 50 000	%	1,25	min. 75 €
≥ 50 000	%	0,80	
Achat de nouvelles émissions d'actions	%	0,50	min. 25 €

Achat/vente d'obligations et métaux précieux

Ordre (EUR ou contre-valeur en devise)			
< 25 000,00 EUR	%	1	min. 50€
≥ 25 000,00 EUR < 75 000,00 EUR	%	0,75	
≥ 75 000,00 EUR	%	0,50	

Achat/Vente de produits structurés

Marché primaire : les commissions applicables aux opérations de souscription sont reprises dans la documentation du produit, disponible auprès de votre conseiller.

Marché secondaire : voir tarification achat/vente d'obligations

Achat/vente de fonds de tiers – Achat/vente de fonds Maison¹⁷

Fonds de tiers actions/mixtes	achat 3 % vente 50,00 €	min. 50 €
Fonds de tiers obligations	achat 2 % vente 50 €	min. 50 €
Fonds de tiers monétaires	achat 0,50 %	min. 50 €
Fonds de tiers alternatifs	achat 3 % vente 50 €	min. 50 €
Fonds Maison	% 0	

¹⁶ Plus taxes locales éventuelles.

¹⁷ Plus éventuels frais appliqués par le promoteur du fonds.

Dates valeur applicables

Pour un ordre d'achat, la date valeur appliquée au débit de votre compte est égale à la date de transaction.

Pour un ordre de vente, la date valeur appliquée au crédit de votre compte est, en général, égale à la date de transaction + 3 JOB. En fonction des pratiques du marché local sur lequel la transaction est opérée, la date valeur peut être supérieure à 3 JOB.

Aperçu des coûts et frais relatifs aux instruments financiers

Afin de comprendre les coûts et frais retenus sur instruments financiers, retrouvez sur www.ing.lu/tarifs « l'Aperçu des coûts et frais relatifs aux instruments financiers », un document de simulation d'achat et vente de produits financiers.

Païement de coupons & remboursement de titres

Valeurs pour lesquelles ING Luxembourg a été nommé agent payeur principal ou sous-guichet payeur

Coupons et titres (bons de caisse, emprunts et autres valeurs)

	Payable au Luxembourg	Payable à l'étranger
Encaissement de coupons	Gratuit	1,25% min EUR 4/ligne 0,50% à partir de EUR 12 400
Remboursement de titres	Gratuit	0,25% min EUR 5 max EUR 75/ligne
Date valeur	Date d'échéance + 3 JOB	Date d'échéance + 3 JOB

Frais supplémentaires éventuels

Commission de change	Prélèvement par valeur en cas de conversion de devise vers une autre devise en vue d'un crédit en compte. Dans ce cas, il faut ajouter 2 JOB à la date valeur. Consultez le montant de la commission de change qui figure dans la rubrique des transferts vers l'étranger dans les tarifs des paiements.
----------------------	--

Trailer fees

Calcul et contrôle des Trailer fees: 10% du montant des Trailer fees collectés sont conservés par la Banque.

Cut-Off Times – Dates valeur – Autres Informations

Cut-off times

Entrée de fonds

Date valeur de crédit correspondant à la date de disponibilité¹⁸ des fonds chez ING Luxembourg S.A

Cut-off time entrée de fonds : 17:00 toutes devises

Date valeur de crédit des paiements instantanés est la date de disponibilité des fonds sur le compte du bénéficiaire.

Pas de cut-off time entrée de fonds pour les paiements instantanés

Cut-off times trésor de nuit : 08:00

Sortie de fonds (applicable à partir du 15 octobre 2025)

Virements électroniques	Devises	COT- (CET)	Date comptable	Date valeur*
Virement EUR Real Time				
Real Time**	EUR	15:30	J	J
Virement SEPA				
Standard	EUR	17:00	J	J+1
Même jour**	EUR	16:00	J	J
Instantanés***	EUR	N/A	J	J
Intra-ING Luxembourg	EUR	17:00	J	J
Virement autre que SEPA				
Standard	AUD, BGN, CAD, CHF, CZK, DKK, EUR, GBP, HUF, JPY, MXN, NOK, PLN, RON, SEK, SGD, USD	17:00	J	J+2
Urgent**	AUD, JPY, SGD, HKD, NZD	14:00	J	J+1
	USD, GBP	17:00	J	J
	CAD	16:00	J	J
	EUR	16:00	J	J
	MXN	15:00	J	J
	CHF	14:00	J	J
	PLN, HUF, BGN	13:00	D	D
	DKK, NOK, SEK, CZK, RON	11:00	J	J
Intra-ING Luxembourg	Toutes devises	17:00	J	J

« J » correspond au jour d'exécution du virement : un Jour Ouvrable Bancaire (JOB) pour tous virements non instantanés, un jour calendaire pour les virements instantanés.

*Date de mise à disposition des fonds auprès de la banque correspondante

**Ces paiements doivent être initiés comme paiement urgent.

*** Ces paiements doivent être initiés comme virement instantané. La date valeur débit correspond à la date d'exécution du virement. La date comptable correspond à la date valeur. Toutefois, par dérogation aux dispositions pertinentes des Conditions Générales applicables, si les virements sont instantanés et effectués les soirs, week-ends et jours fériés, la date comptable correspond alors au Jour Ouvrable Bancaire suivant.

¹⁸ Durant les horaires d'ouverture de la banque.

Domiciliation

	Devises	COT-(CET)	Date comptable	Date valeur
Domiciliation SEPA (en tant que créancier)				
Transaction	EUR	17:00 D-2	J	J
Domiciliation SEPA (en tant que débiteur)				
Transaction	EUR	17:00	J	J
Virement Papier				
	Cut-off time	Date valeur	Devises	
	J - 14:00	J+1	EUR SEPA	
	J - 14:00	J+2	EUR autre, CHF, GBP, CAD, USD, CZK, DKK, SEK, HUF, NOK, PLN, AUD, JPY, MXN, RON	

Ces cut-off times sont applicables pour des paiements traités automatiquement. Lors de la planification des paiements, nous conseillons au client de tenir compte d'un temps supplémentaire, qui pourrait être causé par la transmission (électronique) des instructions de paiement à la Banque.

Divers

Frais de recherche (HTVA) :	€	75/ heure de recherche + 0,25€ / photocopie
Frais de saisie sur compte :	€	250
Traitement des espèces		refacturation au client au prix coûtant
Comptes inactifs (Loi du 30 mars 2022)		
Frais de recherche	€	75/heure + TVA*
Frais de recherche externe		refacturation au client au prix coûtant*

* dans la limite de la loi, les frais de recherche (interne et externe) ne peuvent excéder 10% des actifs avec un maximum de EUR 25 000.

Liquidation d'actifs ou conversion de devises	réf. prix standards	
Garantie locative		
Frais d'émission	0,10 %	du montant garanti avec min. EUR 100
Frais de tenue de compte	0,25 %	par trimestre. min. EUR 20

Conversions monétaires

Taux de change utilisés pour les conversions monétaires autres que cartes de paiement :

ING effectuera une conversion de devises si l'instruction de paiement le requiert. Le coût de conversion est intégré dans le montant de l'opération, sans préjudice des frais supplémentaires applicables aux opérations de change susmentionnées (page 7).

La Banque exécute les opérations de paiement pour lesquelles une conversion de devise est requise de la manière suivante :

-Transactions jusqu'à 25K EUR: en utilisant les taux de référence standard du marché indépendants publiés par Global Market Database (GMDB) chaque Jour Ouvré à 07:20, 11:20, 14:20 et 17:20, heure de l'Europe centrale*. Les paiements sont traités immédiatement en appliquant les taux de la dernière mise à jour des taux de GMDB, majorés d'une marge de service. Le taux de marché utilisé étant fixé à une fréquence de quatre fois par jour*, il peut en résulter un risque de change à la hausse ou à la baisse pour le client par rapport à l'application d'un taux en temps réel.

-Transactions supérieures à 25K euros**: en utilisant un « taux ING temps réel », établi à partir d'un taux de base déterminé selon le principe de la meilleure exécution, incluant une marge de service***. ING garantit le principe de meilleure exécution en appliquant le meilleur taux de change offert par l'un de ses fournisseurs de liquidités sur le marché des changes.

Selon le canal d'initiation de paiement utilisé, le taux de change appliqué est fourni au moment du paiement ou est disponible sur demande, le client étant invité à demander cette information. Les détails du taux de change utilisé pour des opérations de paiement spécifiques sont également disponibles sur les relevés de compte/rapports.

*Pour les paiements instantanés SEPA jusqu'à 25k EUR, un cinquième taux de référence (22:00) est chargé chaque Jour Ouvré. Pour les paiements reçus ou initiés un Jour Ouvrable Bancaire, ce taux sera appliqué entre 22:00 et 7:20 le Jour Ouvrable Bancaire suivant. Pour les paiements reçus ou initiés les week-ends et les jours fériés (uniquement le 25 décembre et le 1er janvier), la Banque utilise le cinquième taux de référence GMDB (22 : 00) disponible le dernier Jour Ouvré, précédant le jour d'exécution du paiement instantané, majoré d'une marge de service.

**Pour les paiements instantanés SEPA supérieurs à 25k EUR initiés les Jours Ouvrés, un taux de change indicatif est utilisé pour garantir la disponibilité des fonds. Cependant, le taux de change final pourrait varier à la hausse ou la baisse, engendrant un débit forcé sur le compte en cas de solde disponible insuffisant (malgré que le solde ait bien été considéré comme suffisant pour l'exécution du paiement instantané sur base du taux de change indicatif) avec application des frais associés et intérêt débiteur.

***Pour les paiements instantanés SEPA supérieurs à 25k EUR reçus ou initiés les week-ends et les jours fériés (uniquement le 25 décembre et le 1er janvier), la Banque utilise le cinquième taux de référence GMDB (22 : 00) disponible le dernier Jour Ouvré précédant le jour d'exécution du paiement instantané, majoré d'une marge de service. La Banque applique une marge majorée sur toutes les transactions traitées durant le weekend (jusqu'à 2 fois la marge standard applicable).

Taux de conversion carte de crédit Visa :

En cas de transaction en devise étrangère, le cours appliqué sera le cours Visa International (disponible en agence ou sur www.ing.lu) + marge de 2%.

En outre, en cas de transaction auprès d'un commerçant localisé dans un pays en dehors de la Zone Europe¹⁹ telle que définie par Visa, une marge supplémentaire de 0,50% s'ajoute.

Taux de conversion carte de débit :

En cas de transaction en devise, le cours appliqué sera le cours Visa International (disponible en agence ou sur www.ing.lu) + marge de 1%.

Trésor de nuit

Frais

Formulaire trésor de nuit ou encaissement client incomplet/incorrect	€ 50
--	------

¹⁹ Zone Europe Visa : Andorre, Autriche, l'île aux Ours, Belgique, Bulgarie, l'île anglo-normande, Croatie, Chypres, République Tchèque, Danemark, Estonie, l'île Faeroe, Finlande, France (incluant les "DOM-TOM"), Allemagne, Gibraltar, Grèce, Groenland, Hongrie, Islande, Irlande, l'île de Man, Israël, Italie, Lettonie, Lichtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, les Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, la Cité du Vatican, le Royaume Uni.

Définitions

Paiement européen SEPA :

Le Paiement SEPA est un virement :

- en EUR ;
- dont le compte du donneur d'ordre et celui du bénéficiaire sont tenus dans un des 27 États membres de l'UE (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède), ou en Norvège, au Royaume-Uni, en Islande, en Suisse, à Monaco, Saint-Marin, au Liechtenstein, en Andorre et au Vatican ;
- mentionnant un code IBAN (International Bank Account Number) ;
- avec frais partagés (SHA).

IBAN :

IBAN signifie International **B**anking **A**ccount **N**umber, nouvelle norme internationale d'uniformisation de la structure des numéros de compte pour des virements plus rapides et plus sécurisés en Europe.

Paiement autre que SEPA :

Tout paiement qui ne répond pas aux critères SEPA.

BIC :

Le BIC ou **B**ank **I**dentifier **C**ode est le code d'identification international de votre banque (aussi appelé code SWIFT) qui doit être indiqué dans vos virements internationaux. Par exemple, le BIC de ING Luxembourg est CELLULL.

Espace Economique Européen (EEE) :

Composé au moment de l'entrée en vigueur du tarif des 27 États membres de l'Union européenne, du Liechtenstein, de la Norvège et de l'Islande.

Devises des pays de l'EEE :

EUR, BGN, CHF, CZK, DKK, HUF, ISK, NOK, PLN, RON, SEK.

Jour Ouvré :

Nonobstant toute définition de ce terme dans les Conditions Générales applicables, il faut entendre aux fins des présents tarifs, les Jours Ouvrables Bancaires ainsi que les jours fériés nationaux et bancaires (hormis le 25 décembre et le 1er janvier).

Jour Ouvrable Bancaire (JOB) :

Tous les jours où les banques du Grand-Duché du Luxembourg sont généralement ouvertes, sauf les samedis, dimanches et jours fériés (nationaux et bancaires).

J :

Correspond au jour calendaire, sauf disposition contraire dans les présents tarifs.

Devises courantes :

EUR, USD, GBP, CHF, SEK, NOK, DKK, CAD, ZAR, HKD, AUD, NZD, SGD, TRY et JPY.

Cut-off times :

Heure limite au-delà de laquelle tout ordre de paiement ou paiement entrant est réputé avoir été reçu le Jour Ouvrable Bancaire suivant.

SWIFT :

Code d'identification unique pour les établissements financiers et non financiers. Ces codes sont utilisés pour les transferts d'argent entre banques, en particulier pour les virements internationaux et aussi pour l'échange d'autres messages entre banques. Les codes peuvent parfois figurer sur les extraits de compte.

Procédure de réclamation

Déposer une réclamation contre ING Luxembourg S.A.

Vous pouvez déposer une réclamation par courrier, e-mail ou message sécurisé via « MY ING » à l'attention du service client d'ING Luxembourg :

ING Luxembourg S.A.
Complaints
26, Place de la Gare
L-2965 Luxembourg

E-mail : complaints@ing.lu

Vos coordonnées doivent figurer clairement dans votre réclamation, de même qu'une brève description de la raison de celle-ci.

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution ou de la réponse apportée par ING Luxembourg, vous pouvez déposer une demande de règlement extrajudiciaire de votre réclamation, conformément aux circulaires applicables de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Commission de Surveillance du Secteur Financier

Département Juridique CC
283, route d'Arlon
L-2991 Luxembourg

Fax : (+352) 26 25 1 – 2601

E-mail : reclamation@cssf.lu

Pour en savoir plus, consultez le site de la CSSF :
<https://reclamations.apps.cssf.lu>

REMARQUE IMPORTANTE :

Cet extrait de tarif constitue un résumé des tarifs relatifs aux principaux produits et/ou services et n'est dès lors pas exhaustif. Ledit extrait de tarif ne reprend pas les tarifs applicables aux produits et/ou services non standards ou aux offres combinées, pour lesquels le client est invité à consulter la plaquette relative au produit, service ou offre combinée considéré. Si ledit extrait ne vous renseigne pas sur le tarif de l'opération ou de l'ordre que vous souhaitez exécuter, vous veillerez à prendre connaissance du tarif applicable auprès de votre agence ou de votre chargé de relation habituel et ce, préalablement à la passation de votre ordre ou à la conclusion de votre opération.

Sauf disposition expresse contraire, les tarifs repris ci-avant sont exprimés hors TVA, lorsqu'une TVA est applicable en vertu de la loi applicable. La TVA sera appliquée selon le taux en vigueur en vertu de la loi TVA applicable.



ING Luxembourg S.A.
26, Place de la Gare
L-2965 Luxembourg
Trade and Companies Register
Luxembourg B.6041
VAT LU 11082217
www.ing.lu